

Zeitschrift:	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber:	Société de communication de l'habitat social
Band:	83 (2011)
Heft:	4
Rubrik:	Impressum

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Cet exemple en est un parmi moult autres, qui illustre l'urgente nécessité de prendre des mesures pour limiter la spéculation foncière et empêcher une excessive théaurisation des terrains à bâtir. Mais là n'est pas le seul problème. Aux terrains à bâtir qui se font rares, il faut ajouter un autre facteur: la surface de logement habitable par habitant a considérablement augmenté au cours de ces vingt dernières années. Les logements sont devenus plus spacieux et la densité d'habitation a baissé, notamment à cause de l'évolution de la composition des ménages. Ce phénomène est toutefois moins marqué dans les immeubles construits par des maîtres d'ouvrage d'utilité publique qui utilisent plus efficacement leurs logements que sur l'ensemble du marché du logement.

Les prescriptions d'occupation

Ce qui ressort de plusieurs exposés des orateurs de ces 16^{es} Journées du

logement de Granges, c'est le fait que les coopératives d'habitation construisent elles aussi selon des standards plus élevés, mais qu'elles faisaient aussi preuve d'une plus grande retenue que les acteurs immobiliers poursuivant un but lucratif. Notamment en limitant la croissance des surfaces d'habitation, en densifiant les anciens immeubles lors de rénovations ou de nouvelles constructions. Et en utilisant plus efficacement l'espace habitable en imposant des prescriptions d'occupation à leurs locataires. La règle générale étant la formule: nombre de pièces maximal = nombre d'habitants plus 1.

Quelle horreur, direz-vous. Mais non. L'Office fédéral du logement a mandaté le Service d'encouragement à la construction de logements à loyer modéré du canton de Berne pour mener une enquête auprès de 1386 maîtres d'ouvrage d'utilité publique dans toute la Suisse sur les prescrip-

tions et les règles de location concernant les logements non subventionnés. Mille coopératives ont répondu à l'enquête! Et il en ressort que 70% du parc immobilier considéré est régi par des prescriptions d'occupation se rapportant à la surface du logement. Un moyen simple et responsable pour enrayer la spirale de consommation de surface habitable, qui ne préte rien ni la qualité d'habitation ni la satisfaction des locataires.

Patrick Cléménçon

¹ Le professeur Philippe Thalmann est, entre autres, président de la Commission fédérale du logement (CFL) instituée par le Conseil fédéral.

257 maîtres d'ouvrage misent sur de modiques taux d'intérêt à long terme: ils financent une part de leurs biens immobiliers auprès de la CCL

- All-in-costs régulièrement inférieurs – jusqu'à concurrence de 1% – aux coûts d'hypothèques fixes comparables
- 3 à 6 emprunts chaque année, avec des durées de 5 à 15 ans
- Financements dans toute la Suisse

Appelez-nous et convenez d'un entretien-conseil:
Centrale d'émission pour la construction de logements CCL
www.egw-ccl.ch kontakt@egw-ccl.ch Tél. 062 206 06 16



Impressum

La revue Habitation est une revue trimestrielle, organe officiel des sociétés coopératives d'habitation affiliées à la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat (ASH) • **Editeur:** Société de communication de l'habitat social, c/o ASH-Section romande, ch.de Pierrefleur 50, CP 227, 1000 Lausanne 22, socomhas@habitation.ch • **Rédacteur en chef:** Patrick Cléménçon • **Rédaction:** rte du Grand-Torry 29, CH-1700 Fribourg, tél.026 466 18 68, redaction@habitation.ch, www.habitation.ch • **Comité de rédaction:** P. Cléménçon, J. Cuttat, P. Magnin • **Publicité:** données médias et tarifs sous www.habitation.ch/publicite.htm, commandes et livraison des données numériques: publicite@habitation.ch • **Abonnements:** abonnement@habitation.ch ou tél. 021 648 39 00. **Prix:** membres ASH: CHF 40. –/an (tarif dégressif pour abonnements supplémentaires); en Suisse: CHF 56. –/an et CHF 40. –/an pour les étudiants (s. photocopie de la carte d'étudiant); CHF 90. – à l'étranger • **Graphisme, presse et impression:** Imprimerie St-Paul, Fribourg • **Tirage:** 3500 exemplaires • **Parutions:** mars, juin, septembre, décembre. Avec le soutien de l'Office fédéral du logement (OFL) et de l'ASH romande.

Photo couverture: La gérante d'immeuble Tatjana Jeremetowa, à Astrakhan. © Igor Rudometkin